



Spécial confinement – Covid-19

Durant le confinement, pour vous tenir informé, nous vous invitons à consulter régulièrement les sites internet :

- De la commune – www.chavannes-etang.fr
- De la communauté de communes – www.sudalsace-largue.fr
- De la Préfecture du Haut-Rhin – www.haut-rhin.gouv.fr
- Du Gouvernement – www.gouvernement.fr

SECRETARIAT DE MAIRIE

Durant toute la durée d'état d'urgence sanitaire, le fonctionnement des services de la Mairie est une nouvelle fois modifié pour s'adapter au contexte sanitaire, limiter les interactions et les risques de propagation du virus.

Ainsi, **le secrétariat reste ouvert au public mais uniquement sur rendez-vous** les jours suivants :

- Le mardi de 10h à midi et de 14h à 16h
- Le vendredi de 10h à midi et de 14h à 19h

L'accès au secrétariat est limité à une personne, le port du masque est obligatoire. Pour venir en Mairie, il faudra vous munir d'une attestation dérogatoire de déplacement au motif « Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public ».

Dans tous les cas, **nous vous invitons à privilégier vos démarches par voie dématérialisée** auprès du secrétariat de Mairie :

- Par téléphone au 03.89.25.23.99. Une permanence téléphonique sera faite aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat. En dehors, merci de laisser un message sur le répondeur.
- Par internet en remplissant le formulaire « Contact » du site de la commune.
- Par courriel en adressant vos demandes à l'adresse suivante: mairie@chavannes-etang.fr

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez nous au 06.61.37.78.07.

➔ ATTESTATION DE DEPLACEMENT

Face à l'accélération de la pandémie, nous vous rappelons que le Gouvernement recommande le téléchargement de l'application **TousAntiCovid** sur son téléphone. Celle-ci permet notamment de générer vos attestations de déplacement directement sur votre téléphone. Ces attestations peuvent également être rédigées sur papier libre.

Pour les personnes rencontrant des difficultés, des attestations de déplacement obligatoires sont également disponibles en Mairie. Elles vous seront déposées dans votre boîte à lettres **sur demande expresse de votre part**.

➔ ALERTE SMS

Le système d'informations par SMS de la Commune est maintenant opérationnel. Pour vous inscrire, il vous suffit de remplir le formulaire disponible sur le site internet ou d'appeler le secrétariat de Mairie.



ACCUEIL DU PUBLIC A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

➔ ACCUEIL GENERAL AU SIEGE DE DANNEMARIE

L'accueil du public reste possible aux heures d'ouverture habituelles au siège de Dannemarie, 7 rue de Bâle, une personne à la fois. **Cependant, une prise de contact par téléphone ou par internet est à privilégier :**

- Par téléphone : 03 89 07 24 24
- Par internet : accueil-siege@sudalsace-largue.fr
- Par le formulaire contact en ligne

➔ AUTRES SERVICES

L'accueil pour les services suivants **uniquement par téléphone ou sur rendez-vous** aux heures habituelles :

- **Service produits résiduels** : 03 89 88 38 39 ou information-collecte@sudalsace-largue.fr
- **Assainissement** : 03 89 25 02 00 ou information-assainissement@sudalsace-largue.fr
- **Périscolaire et Restauration scolaire** via le portail famille : <https://sudalsacelargue.portail-familles.net/>
- **Multi-accueil** : 03 89 08 04 80 ou pole-enfance@sudalsace-largue.fr
- **Relais assistantes maternelles** : 03 89 08 04 80 ou ram-dannemarie@sudalsace-largue.fr
- **Transports scolaires** : 03 89 07 24 24 ou accueil-jeunesse@sudalsace-largue.fr

ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

En raison de l'évolution défavorable de la situation sanitaire, **la cérémonie de commémoration du 11 novembre 2020 se fera en comité très restreint**, sans public ni orchestre. Un dépôt de gerbes avec uniquement quelques élus et anciens combattants sera organisé. Merci de votre compréhension.

GESTION DES DECHETS

➔ SACS DE TRI

Durant le confinement, les sacs de tri **sont distribués à domicile par les agents communaux** dans la limite de 1 rouleau/foyer. Pour demander, merci :

- d'envoyer un mail à mairie@chavannes-etang.fr
- d'envoyer un SMS au 06 61 37 78 07
- d'appeler ou de laisser un message sur le répondeur de la Mairie au 03 89 25 23 99

Dans tous les cas, pensez à **laisser votre nom et votre adresse**.

➔ DECHETS VERTS, TRI-MOBILES ET DECHETERIES

Les plateformes « déchets verts » restent **ouvertes durant toute la durée du confinement**. Des aménagements d'horaires peuvent cependant avoir lieu selon l'organisation locale choisie par les communes où sont installées ces plateformes. De même, les tri-mobiles de Retzwiller et autres collectes de déchèterie (DEEE, toxiques, etc.) restent **ouvertes durant toute la durée du confinement**.

Pour vous y rendre, il faudra vous munir d'une attestation dérogatoire de déplacement au motif « Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public ».

➔ POINT DE COLLECTE DES PILES USAGEES

Un point de collecte des piles usagées est désormais disponible dans le couloir d'entrée de la Mairie.

➔ MASQUES JETABLES, LES BONS GESTES

Ayant constaté de nombreux masques sur la voie publique, nous vous rappelons ci-contre les bons gestes via l'affiche proposée par le Ministère de la transition Ecologique et Solidaire.

Nous vous remercions par avance de votre contribution à la préservation de la santé de tous.



Mairie de Chavannes-sur-l'Etang

9, rue de Bellefontaine
68210 Chavannes-sur-l'Etang
☎ 03 89 25 23 99
✉ mairie@chavannes-etang.fr
🌐 www.chavannes-etang.fr

Horaires d'ouvertures du secrétariat :

Lundi, Mardi, Jeudi : 10h00 – 12h00 et 14h00 – 16h00
Vendredi : 10h00 – 12h00 et 14h00 – 19h00

LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune»** (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique



Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique



Porter correctement un masque
quand la distance ne peut pas
être respectée et dans les lieux
où cela est obligatoire



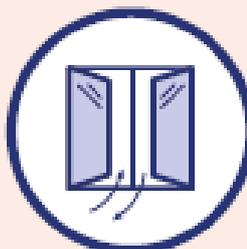
Respecter une distance d'au
moins un mètre avec les autres



Limitier au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes,
3 fois par jour



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)